



# QUE FAIRE EN CAS DE CYBERATTAQUE? (dirigeants)

 ALERTEZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE

 ISOLEZ LES SYSTÈMES ATTAQUÉS

 CONSTITUEZ UNE ÉQUIPE DE GESTION DE CRISE

 TENEZ UN REGISTRE DES ÉVÉNEMENTS

 PRÉSERVEZ LES PREUVES DE L'ATTAQUE

METTEZ EN PLACE DES SOLUTIONS DE SECOURS 

DÉCLAREZ LE SINISTRE AUPRÈS DE VOTRE ASSUREUR 

ALERTEZ VOTRE BANQUE 

DÉPOSEZ PLAINE 

IDENTIFIEZ L'ORIGINE DE L'ATTAQUE ET SON ÉTENDUE 

NOTIFIEZ L'INCIDENT À LA CNIL 

GÉREZ VOTRE COMMUNICATION 



 TIREZ LES ENSEIGNEMENTS DE L'ATTAQUE ET DÉFINISSEZ LES PLANS D'ACTION

 FAITES UNE REMISE EN SERVICE PROGRESSIVE ET CONTRÔLÉE

## ✉ CONTACTS UTILES ☎

### CONSEILS ET ASSISTANCE

Dispositif national de prévention et d'assistance aux victimes de cybermalveillance

[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

### NOTIFICATION DE VIOLATION DE DONNÉES PERSONNELLES

Commission nationale informatique et liberté (CNIL)

[www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/notifier-une-violation-de-donnees-personnelles)

### POLICE, GENDARMERIE